



*Centre Communal d'Action Sociale*

**PROJET D'ETABLISSEMENT**  
**MULTI-ACCUEIL TIT'OURS**  
**PROJET SOCIAL ET EDUCATIF**  
**2014-2018**

Multi-accueil TIT'OURS  
Espace Charles de Gaulle  
38760 VARCES ALLIERES et RISSET



# PROJET D'ETABLISSEMENT MULTI ACCUEIL TIT'OURS

## INTRODUCTION

### I. LE PROJET SOCIAL

A) Le cadre général de la commune	4
1.Le territoire	
2.La population	
3.Les familles	
4.Les logements	
5.Le travail	
B) La Politique petite enfance	6
1.Le Plan Educatif Local	
2.Le Centre Communal d'Action Sociale	
C) Le Pôle petite enfance : le Ram et le Multi-accueil	8
1.Le relais d'Assistantes Maternelles (RAM) BOUT'CHOU	
2.Le Multi-Accueil TIT'OURS	

### II. LE PROJET EDUCATIF

A) Les Objectifs Généraux de la structure	12
B) Les valeurs :	
1.Respect	
2.Plaisir	
3.Accompagnement.	
4.Ecoute	
5.Solidarité	
C) L'Application de ces valeurs à chaque instant de la vie de la structure	14
1.L'accueil	
2.Les besoins de l'enfant	
3.Le cadre : un espace adapté	
D) L'Organisation	19
1.Les compétences professionnelles mobilisées	
2.L'organisation quotidienne du personnel	
E) La place des familles et leur participation à la vie de la structure	21
F) Les partenaires	22
G) Et demain...	23

## CONCLUSION

### ANNEXES

- Annexe 1 : Profils de poste du personnel du multi-accueil
- Annexe 2 : Questionnaire à destination des parents
- Annexe 3 : Analyse du questionnaire aux parents
- Annexe 4 : Décret du 23 Décembre 2006

# INTRODUCTION

Un projet d'établissement est élaboré en équipe. Il définit la place donnée à l'enfant et à sa famille. Il permet au personnel de se retrouver autour de valeurs communes (Guide méthodologique relatif au projet d'établissement ou de service, CAF janvier 2013, cadre réglementaire Décret du 7 Juin 2010).

L'élaboration du projet d'établissement est l'occasion de prendre du recul et de réfléchir à l'évolution de la structure. La ville a beaucoup évolué en quatre ans. La nouvelle équipe municipale souhaite veiller au bien-être de l'enfant en tenant compte des impératifs des familles. Elle souhaite également l'accompagnement de tous les enfants dans un parcours éducatif. Le multi-accueil a pour mission de s'adapter au mieux aux besoins de l'enfant en tenant compte de l'évolution de la société et de la situation des parents. L'équipe de professionnel a la volonté de faire évoluer ses pratiques afin d'accueillir les enfants et leur famille.

Les objectifs et les valeurs ne diffèrent guère du précédent projet. Cependant les spécificités de ce document se caractérisent essentiellement par trois faits. Il a bénéficié d'un gros travail de réflexion de l'équipe (travail collectif) accompagné par la psychologue au cours de temps spécifiques permettant une meilleure cohésion. Un comité de pilotage composé de la coordinatrice du Centre Communal d'Action Sociale, la directrice, l'adjointe du multi-accueil et un membre du personnel s'est régulièrement réuni pour avancer sur la rédaction de ce projet. Enfin, les parents ont été consultés sur leurs attentes et vision du multi-accueil à l'aide d'un questionnaire.

Ce projet d'établissement comprend deux parties : un projet social et un projet éducatif. Dans une première partie, il détaille le projet social qui situe la structure dans son environnement géographique, social et contextuel. Dans une deuxième partie, le projet éducatif révèle et explicite les valeurs éducatives portées par l'équipe. Il présente comment au quotidien les valeurs sont déclinées et la manière dont l'équipe s'organise pour accompagner les enfants et leurs familles

# I. Le PROJET SOCIAL

Le projet social présente l'environnement social de la structure. Il situe celle-ci dans son cadre économique, politique et social en référence à l'analyse des besoins de la population de 2009.

## A. LE CADRE GENERAL DE LA COMMUNE

### **1) Le territoire :**

La commune de Varcès Allières et Risset se situe dans la couronne périurbaine de Grenoble, à douze kilomètres au sud. Depuis 2004, elle fait partie de la communauté d'agglomération Grenoble-Alpes-Métropole communément appelée « La Métro ». Grenoble, deuxième métropole de Rhône-Alpes après Lyon, est située au centre d'une aire urbaine de plus d'un million d'habitants. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la métropole associe quarante-neuf communes autour d'un seul et même objectif : améliorer la vie quotidienne de ses habitants.

Varcès est une commune particulièrement étendue, avec de nombreux hameaux et certaines maisons très isolées. Le territoire Varçois représente une superficie de vingt et un kilomètres carrés.

Depuis 1999, l'aménagement de l'autoroute cinquante et un permet un accès plus évident depuis l'agglomération grenobloise et la ville de Varcès Allières et Risset devient encore plus attractive en termes de résidence.

Le dynamisme de Varcès Allières et Risset s'exprime au travers de ses équipements, sociaux, culturels, éducatifs et sportifs. La ville compte un Centre Socio Culturel, une résidence pour les Personnes Agées, une salle de spectacle, deux groupes scolaires, un collège, deux gymnases, un boulodrome, une bibliothèque municipale. Tout près se trouvent un skate parc et des espaces verts. De l'autre côté de la départementale, se situe un centre de loisirs enfance et jeunesse, l'Arc-en-ciel, inauguré en janvier 2013.

Le pôle petite enfance, c'est-à-dire le multi-accueil et le relais d'assistantes maternelles, est situé à proximité de ces équipements et du Centre Socio Culturel. Ainsi, le regroupement de nombreux services au centre de Varcès Allières et Risset facilite l'intégration et la vie des habitants sur le plan pratique, social et culturel. Pour les professionnels, les relations de partenariat avec certains services, d'entraide et de partage s'en trouvent facilitées. D'autre part, plus d'une cinquantaine d'associations sportives, artistiques, éducatives et culturelles sont à l'œuvre sur Varcès Allières et Risset (Annuaire des associations, site Mairie de Varcès Allières et Risset 2015).

### **2) La population :**

La population de Varcès Allières et Risset reste stable en nombre, entre 2006 et 2011. Elle passe de 6509 à 6403 habitants en 2011. A partir de cette date, deux facteurs principaux influent sur l'augmentation de la population : l'arrivée d'un nouveau régiment et la volonté d'accueillir de nouveaux habitants avec la réalisation de programmes immobiliers.

Dans un premier temps, les recommandations du livre blanc de 2008, au sujet de la défense et la sécurité nationale conduit la France à densifier et moderniser ses équipements. De ce fait, le 93<sup>ème</sup> Régiment d'Artillerie de Montagne (93<sup>ème</sup> RAM) est renforcé par l'installation du 7<sup>ème</sup> bataillon des Chasseurs Alpains sur la commune de Varcès Allières et Risset. Cette décision multiplie par deux la population militaire à partir de juin 2012.

Dans un deuxième temps, l'augmentation du nombre de logements sociaux et de logements locatifs permet l'installation de nouveaux ménages. De ce fait, la mixité sociale croît et les besoins de la population changent en fonction d'un public socialement plus fragile.

La population de Varcès Allières et Risset atteint aujourd'hui près de 7500 habitants (Recensement de la population effectué en début d'année 2015).

La population Varçoise est jeune. La part des moins de 14 ans est supérieure aux plus de 60 ans. L'analyse des besoins sociaux réalisée en 2009 fait ressortir un nombre d'enfants par ménage supérieur à la moyenne nationale. Par exemple, en 2006, Varces Allières et Risset compte 10 enfants pour 10 ménages alors que sur la totalité du département de l'Isère il y a seulement 7 enfants pour 10 ménages. Par ailleurs, la pyramide des âges montre une augmentation du nombre d'hommes entre 1999 et 2006 relative à la prise en compte du nombre de militaires vivant en caserne dans le recensement de la population. Pour cette raison également, la population Varçoise est plus jeune que dans les autres communes du département. (cf. analyse des besoins sociaux ABS 2009)

### **3) Les familles**

En 2011, l'INSEE dénombre 1673 familles dont 821 couples avec enfants et 204 familles monoparentales. Plus précisément, 47% des ménages sont composés d'au moins trois personnes et 33% de deux personnes. Le nombre de familles monoparentales est en nette progression depuis 1999 (+ 5,1 %). Près de 20% des ménages sont isolés, majoritairement des femmes : 155 femmes sont déclarées seules avec enfants (Source CAF 2013). De la même façon, le nombre d'hommes seuls avec enfant a plus que doublé entre 2006 et 2011.

Au sujet de la population militaire, il est observé des mutations tous les 3 à 5 ans entraînant des mouvements chaque année. La particularité de ces ménages est d'être loin géographiquement de leur famille et de comporter des fratries souvent plus nombreuses. D'autre part, les femmes se sentent souvent isolées sur le plan social et privé, notamment lorsque leurs conjoints sont en opération extérieure. Elles ont besoin de soutien extérieur : garde d'enfant régulière et occasionnelle, activités, emploi...

Entre 2006 et 2008 la commune de Varces Allières et Risset enregistre 70 naissances par an en moyenne. (Source ABS de 2009). Pour l'année 2011, 75 naissances sont enregistrées (Source INSEE).

Le taux d'évolution des naissances sur Varces Allières et Risset est plus important qu'au niveau départemental et national, alors même que l'indice de fécondité est plus faible que pour le département de l'Isère. (5,5 contre 6,5).

Pour l'année 2013, le nombre d'enfants de moins de 3 ans s'élève à 274 et le nombre d'enfants entre 3 et moins de 6 ans est de 242 (Source CAF 2013).

### **4) Les logements**

Varces Allières et Risset dispose d'un parc globalement récent et confortable. 57% des résidences principales ont été bâties après 1975. L'ensemble du parc est essentiellement composé de grands logements. Il est à noter que 72,8 % des ménages sont propriétaires de leur résidence principale. La part de ces habitations représente 90 % du parc total dont 70,2% est constitué de maisons. (Selon RGP 1999).

Pour faire face aux besoins urgents de logements, la commune a décidé d'accélérer l'aménagement du site de la Giraudière, proche du Régiment. En parallèle, la commune garde la volonté de construire des logements sociaux afin de mieux répondre aux besoins de la population civile et du Ministère de la Défense (50% des logements sont réservés au Ministère de la Défense dans le parc de nouveaux logements construits mi 2013). La tendance actuelle est d'accentuer le développement de logements collectifs.

Au total, 613 logements supplémentaires sont construits entre 2008 et 2013.

## **5) Le travail**

En 2011, un peu moins de la moitié des actifs occupés sont des employés. La part des cadres et des cadres supérieurs représente 1,4% des actifs. Le taux d'activité des femmes est de 72% en 2013. Varcès Allières et Risset est une ville résidentielle où les deux tiers des actifs exercent leur activité à l'extérieur de la commune. Cependant, il existe un tissu économique discret mais bien présent avec 350 entreprises implantées, dont plus de la moitié concernent les secteurs du commerce, du transport et de services divers. Les plus gros employeurs de la commune sont la Mairie de Varcès Allières et Risset et l'entreprise Schneider Electric.

D'autre part le taux de chômage est de 6,2 % de la population alors que le taux de chômage des femmes correspond à 7,6 % des chômeurs sur Varcès. La tranche d'âge 25-49 ans, hommes et femmes confondus, est la plus touchée par le chômage (Source INSEE 2011).

## **B.LA POLITIQUE PETITE ENFANCE**

Le dynamisme de Varcès Allières et Risset s'exprime au travers des équipements variés (gymnases, boulodrome, terrains de sports, salle de spectacles, espaces verts) offrant ainsi aux diverses associations les moyens de se développer.

L'association du centre socio culturel aide à ce dynamisme en allant à la rencontre des habitants et en étant à leur écoute. Une convention lie l'association à la municipalité.

La municipalité de Varcès gère une bibliothèque ainsi qu'un centre de loisirs enfance et jeunesse, « l'Arc en ciel », dédié aux jeunes de la commune.

Le Centre Communal d'Action sociale (CCAS) dirige les services du Multi-accueil, du RAM, de la Résidence des Personnes Agées (RPA) et gère les aides personnalisées, les attributions de logements sociaux, les services aux seniors (portage de repas, demandes d'aide..). Le CCAS travaille en partenariat avec l'assistant social du Conseil Général ainsi que la Conseillère en Economie Sociale et Familiale.

### **1) Le Plan Educatif Local (PEL) 2009**

La politique petite enfance de la commune s'appuie sur le Projet Educatif Local (PEL) élaboré en 2009. Cette politique est portée par le CCAS. Cependant, la nouvelle équipe municipale, dont l'élue en charge de l'action sociale et solidaire et l'élue déléguée à la petite enfance, travaille à la réécriture de ce projet qui devrait voir le jour en cette fin d'année 2015.

Six principes soutiennent les objectifs du PEL :

- Veiller au bien être de l'enfant en tenant compte des impératifs des familles
- L'égalité d'accès pour tous au savoir, à l'information, à la culture, aux sports et aux loisirs ; le maintien de la mixité sociale.
- L'espace collectif comme lieu d'expression, de socialisation et d'apprentissage.
- L'accompagnement des enfants dans un parcours éducatif (famille/école/collectivité).
- Favoriser les relations intergénérationnelles.
- Accompagner l'enfant dans une démarche éco-citoyenne.

## **Les cinq objectifs du PEL 2009**

### **1. Favoriser l'épanouissement et le bien être de l'enfant :**

Accompagnement de la fonction parentale, coéducation.

Activités ludiques et variées au quotidien

Accompagnement de l'enfant dans la construction de sa personnalité et le développement de son autonomie

Eveil de la curiosité dans la connaissance du monde.

### **2. Associer les parents à la vie collective de leurs enfants :**

Participation des parents au projet d'établissement.

Favoriser les rencontres entre les acteurs éducatifs.

### **3. Favoriser les initiatives culturelles :**

### **4. Enrichir la formation du citoyen en devenir :**

Apprendre et respecter les règles de la vie collective : politesse, tolérance, respect des autres.

Connaitre les droits et devoirs de chacun.

Favoriser les rencontres intergénérationnelles

Démarche éco-citoyenne

### **5. Mettre en place une politique de prévention :**

Dans le domaine de la santé, de l'alimentation, de la sexualité, de la violence, des addictions.

Assurer le relais des actions menées sur le plan national : Plan National Nutrition Santé, plan obésité, vaccination, bien-traitance...

Actions spécifiques répondant à des problématiques locales :

Lutte contre l'isolement des mères de famille, soutien des familles monoparentales, soutien dans la recherche d'un emploi et dans l'insertion professionnelle.

Les actions menées au sein de la structure depuis sa création et les valeurs développées dans le projet éducatif correspondent aux objectifs du Projet d'Etablissement, comme par exemple la possibilité pour les enfants de participer à deux spectacles vivants dans l'année.

## **2) Le Centre Communal d'Action Sociale(CCAS)**

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif. Par conséquent, il est doté d'une personnalité juridique propre et a une existence administrative et financière distincte de la commune. Le CCAS est géré par un conseil d'administration composé paritairement d'élus locaux et de personnes qualifiées. Il détermine les orientations et les priorités de la politique sociale locale. Le maire est le président du CCAS et la vice présidente est l'adjointe en charge de l'action sociale et solidaire.

L'offre d'accueil des 0 à 3 ans constitue un élément crucial d'une politique plus globale de services à la population et de développement territorial (attire des familles, soutien à l'emploi, actions de prévention sociale, etc.) et représente à ce titre une richesse pour le territoire.

Dans ce contexte, la gestion de la politique petite enfance par le centre communal d'action sociale (CCAS) présente plusieurs atouts. En premier lieu, la sensibilité particulière des élus aux problématiques sociales éclairés par les observations des membres nommés du conseil d'administration issus du secteur associatif.

Le Conseil d'Administration du CCAS est composé d'une représentante des associations familiales. Ce mode de gouvernance peut en outre faciliter la cohérence globale de l'action sociale en direction des publics fragiles (aides financières extra-légales, accompagnement des familles en précarité, lutte contre l'exclusion, etc.).

Enfin, le CCAS a la capacité d'anticiper les évolutions des besoins de la population grâce à l'analyse des besoins sociaux.

## **C) LE POLE PETITE ENFANCE : RAM ET MULTI-ACCUEIL**

Sous la direction du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) deux services répondent à la demande de garde d'enfants des familles : le Relais d'Assistants Maternelles « BOUT'CHOU » et le Multi-Accueil TIT'OURS. Ils travaillent ensemble et de façon complémentaire pour satisfaire les besoins et les attentes des parents. Les deux structures partagent le même jardin. Les professionnels des deux services participent à des temps festifs communs et à des réunions de travail dont la commission parentalité.

### **1) Le Relais d'Assistants Maternelles (RAM) BOUT'CHOU:**

Le RAM est créée en 2002 par le CCAS de Varcès Allières et Risset, en partenariat avec la CAF et le Conseil Général de L'Isère, la Mutuelle Social Agricole et le Ministère de la Défense. Le relais constitue un lieu d'information, d'échanges et d'écoute ouvert aux parents, aux assistantes maternelles, aux employées de maison et aux enfants.

La responsable, animatrice et éducatrice de jeunes enfants, propose des rencontres, des soirées débats et des moments festifs tout au long de l'année, pour tous. Elle assure deux permanences les lundis (13h30 à 19h) et vendredis (14h à 17h45) en direction des parents et des assistantes maternelles. Elle anime également deux temps collectifs les mardis et vendredis (8h30 à 11h30), en direction des enfants accompagnés par l'assistante maternelle qui les accueille.

### **Le Bilan de l'année 2014 :**

L'agrandissement des locaux du RAM est très apprécié des enfants et des professionnels. Cependant, le partage de l'espace avec la ludothèque a nécessité des réaménagements et l'écriture d'une charte de bon fonctionnement des temps collectifs. Concernant l'activité des assistantes maternelles, l'offre et la demande sont en grand déséquilibre pour la première fois depuis plusieurs années et cela génère de l'inquiétude chez les assistantes maternelles (plus d'offre que de demandes). Par ailleurs, les nouveaux rythmes scolaires ont un impact direct sur l'organisation et la quantité des heures d'accueil des enfants. Toutefois, une adaptation aux horaires atypiques de certaines professions reste à envisager (militaires, gardiens de prisons, professions libérales...). D'autre part, la professionnalisation des assistantes maternelles se poursuit par des formations principalement proposées par le RAM.

Entre 2004 et 2013 le nombre d'assistantes maternelles passe de 61 à 76. Dans la même période le nombre d'enfant de moins de 3 ans accueillis passe de 119 à 132 avec un pic à 171 en 2012. Puis entre 2013 et 2014 le nombre des agréments augmente très rapidement avec l'arrivée de 16 nouvelles assistantes maternelles, dont 5 épouses de militaires qui répondent aux besoins des familles de ce milieu. Ainsi, l'arrivée de nouveaux habitants sur Varcès n'est pas forcément génératrice d'emploi pour les assistantes maternelles en place. La sollicitation des parents et surtout des assistantes maternelles occupe la plus grande partie du temps des permanences (mails, appels téléphoniques, rendez-vous). Un comparatif entre la saison 2011/2012 et la saison 2013/2014 montre que la fréquentation des temps collectifs par les assistantes maternelles, ainsi que le nombre de passages d'enfants a presque doublé. Des séances d'éveil musical, de psychomotricité et de contes sont organisées en direction des enfants.

Par ailleurs, le RAM travaille en partenariat avec, le Conseil Général (la Protection Maternelle et infantile), la Caisse d'Allocations Familiale, le Centre Socio Culturel, le Multi-Accueil et la Résidence de Personnes Agées (RPA). La responsable du RAM participe à des réunions avec le CCAS et les élus de Varcès Allières et Risset. Il existe également des réunions inter RAM.



## **Les Perspectives pour 2015 :**

Le RAM se fixe pour objectif de poursuivre l'organisation de temps festifs en direction des enfants et de renouveler les soirées-débats organisées à la demande des parents et des assistantes maternelles. Par ailleurs le partenariat avec les secteurs Petite Enfance, Enfance et Familles est maintenu. Il est prévu de continuer le travail de professionnalisation des assistantes maternelles. De plus, la réalisation d'un livret d'accueil, en partenariat avec la puéricultrice de PMI, soutiendra l'objectif de veiller à l'intégration et à l'accompagnement des nouvelles assistantes maternelles agréées. Enfin il existe un projet de création d'un réseau RAM départemental Isère avec la CAF.

## **2) Le Multi-Accueil TIT'OURS :**

### **Historique**

En 1983, le premier service de garde d'enfants collectif est une halte garderie, gérée par l'association familiale et dirigée par une infirmière secondée par une maman bénévole. Le service est ouvert deux après midi par semaine de 13h30 à 17h30, pour les enfants dont la mère ne travaille pas. L'agrément est de 12 enfants.

En 1987, la halte garderie déménage dans les locaux du Centre Socio-Culturel et devient une structure municipale.

Entre 1987 et 2000, le nombre de personnels augmentent (3 personnes employées). L'agrément et le nombre de demi-journées d'ouverture augmentent (15 enfants accueillis, 9 demi-journées par semaine). Une demi-journée est réservée à l'accueil des enfants de Saint Paul de Varcès.

Entre 2001 et 2010 la professionnalisation et le nombre des personnels augmentent encore. Une éducatrice de jeunes enfants responsable de la halte-garderie, deux auxiliaires de puériculture, un agent titulaire du CAP petite enfance composent l'équipe et un agent social effectue des remplacements. Des séances d'analyse de la pratique sont organisées avec une psychologue, toutes les 6 semaines. A partir de 2005, un intervenant en musique vient deux fois par mois et l'utilisation du gymnase est prévue une heure par semaine

En 2010 La halte-garderie est transformée et agrandie pour ré ouvrir début mai en Multi-Accueil (accueil régulier ou accueil occasionnel). L'équipe est composée de huit personnels : une directrice Educatrice de Jeunes Enfants(EJE), une adjointe Infirmière (IDE), trois auxiliaires de puériculture(AP), deux CAP petite enfance, une remplaçante, deux agents d'entretien. L'agrément est de 25 places réparties en 5 places en accueil régulier et 20 places en accueil occasionnel. Deux places d'urgences sont également prévues. Le multi-accueil est ouvert du lundi au vendredi de 7h15 à 18h15.

En 2011, la direction du pôle petite enfance est confiée à la coordinatrice du CCAS. A partir du mois de septembre, pour s'adapter à une forte demande de place en accueil régulier, l'agrément est modifié. La structure propose 15 places en accueil régulier et 10 places en accueil occasionnel.

Depuis la rentrée de septembre 2014, l'équipe est composée de 12 personnes : une directrice EJE et une adjointe IDE à temps pleins, une EJE/AP auprès des enfants à temps partiel, trois AP dont une à temps plein, trois CAP petite enfance et un agent social à temps partiel, deux agents d'entretien à temps partiel plus une remplaçante auxiliaire de puériculture si besoin.

L'équipe de direction a fait évoluer la capacité, le nombre de personnels, les horaires d'ouvertures, l'organisation interne (accueils, encadrement, activités...) pour améliorer la qualité du service.

L'établissement a le souci de s'adapter aux changements liés aux rythmes scolaires, au travail de nombreuses femmes, aux difficultés des familles monoparentales, à l'accueil des enfants présentant un handicap ou une maladie chronique. Elle se donne pour objectifs d'accueillir tous les enfants dans la limite des places disponibles.

La structure tente de satisfaire au mieux les besoins et aux demandes des parents. L'accueil des enfants en régulier ou occasionnel permet de concilier vie familiale, vie professionnelle et vie privée. Le Multi-Accueil est par conséquent un soutien de la parentalité. C'est un lieu de vie et de socialisation permettant des rencontres, des échanges, des interactions entre les jeunes enfants et aussi pour leurs familles. L'établissement est garant d'une mixité sociale pour permettre une richesse des échanges et favoriser une culture et une éducation commune. De ce fait, le Multi-Accueil est un lieu qui permet une meilleure intégration sociale.

### **Fréquentation saison 2014-2015**

En décembre 2014 : 65 Familles inscrites, 69 enfants accueillis (41 enfants en accueil occasionnel et 28 en accueil régulier). Soit 10 enfants à temps plein, 4 enfants à 80%, 7 enfants viennent 2 ou 3 jours et 7 viennent 1 jour en complément des 80%. La majorité des familles ont un contrat de 9h par jour.

Evolution du nombre de demandes d'accueil régulier :

En 2013 : 40 dossiers déposés.

En 2014 : 42 dossiers déposés.

En 2015 : 56 dossiers déposés.

Par conséquent il apparaît une forte augmentation des demandes en accueil régulier non satisfaites depuis trois ans. La perspective d'un deuxième multi-accueil géré par le Ministère de la Défense confirme ce besoin.

Le public fréquentant la structure est à 97% Varçois. En décembre 2014, 61% des enfants accueillis occupent des places en accueil occasionnel et 39% en accueil régulier. La mixité se traduit par 46% de filles et 54% de garçons. La répartition par âge se présente comme suit : 15% de 0-1an, 35% de 1-2ans, 49% de 2-3ans. Il est à noter une assez forte présence des familles militaires (20 parents) qui représente la plus importante des catégories professionnelles représentées.

Il y a également une part importante de familles nouvellement arrivées sur la commune. Plus de  $\frac{3}{4}$  d'entre elles fréquentent la structure en accueils occasionnels.

Concernant la mixité sociale, la part des familles ayant un revenu compris entre 4001 € et plus représente 24%. Cette catégorie est plus importante que les années précédentes. La proportion des familles ayant un revenu compris entre 2501€ et 3000€ représente 16%. Ce chiffre est aussi en augmentation. (Base de Ressources CAF N-2. Ressources déclarés aux Impôts via CAFPRO, logiciel de la CAF)

### **Critères d'admissions : validés lors du Conseil d'Administration du CCAS de mars 2015**

- Priorité aux habitants de la commune
- Ancienneté de la demande
- Année de naissance des enfants
- Critères sociaux

En vertu des dispositions de l'article L. 214-7 du Code de l'action sociale et des familles dans sa rédaction issue de la loi n° 2 006-339 du 23 mars 2006, précisée par le décret d'application n° 2006-1753 du 23 décembre 20 06, *les établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans doivent garantir l'admission d'un nombre déterminé d'enfants à la charge des bénéficiaires des minima sociaux*

En application de ce décret du 23 décembre 2006 précité, la commune est donc tenue de réserver une place aux enfants à la charge de bénéficiaires de l'allocation de Revenu Minimum d'Insertion, de l'Allocation Parent Isolé, de l'Allocation de Solidarité Spécifique ou des primes forfaitaires instituées par la législation en vigueur.

Les enfants présentant des handicaps cliniques ou psychomoteurs ou souffrant de maladies chroniques peuvent être accueillis en tenant compte de modalités spéciales établies entre la famille, la responsable de la structure, le médecin traitant de l'enfant et le médecin de l'établissement.

### **Formalités d'inscription**

Les demandes de préinscriptions en accueil régulier nécessitent le dépôt d'un dossier au CCAS. Les demandes sont ensuite examinées par la commission d'attribution composée de l'adjointe en charge de l'action sociale et solidaire, de la déléguée à la petite enfance, de la coordinatrice du CCAS et la direction du Multi-Accueil.

Pour tous les enfants accueillis un dossier est rempli lors de l'inscription, complété par une fiche de renseignements et une fiche sanitaire.

Sont mentionnés, en plus de l'état civil de l'enfant :

- L'état civil de ses parents
- Son état de santé avec ses vaccins, ses éventuelles allergies, ses éventuels problèmes de santé (asthme....)
- La ou les personne(s) à prévenir en cas d'incident
- Différents renseignements concernant la vie de l'enfant permettant ainsi au personnel de mieux le comprendre
- La notification de droits de la CAF ou la notification d'imposition sur le revenu pour l'établissement de la participation financière

Il est obligatoire de fournir lors de l'inscription un Certificat d'Aptitude d'Entrée en Collectivité (Décret du 20 Février 2007). Ce certificat est à demander au pédiatre ou au médecin traitant de l'enfant.

Pour les enfants de moins de 4 mois ou présentant un handicap ou souffrant d'une maladie chronique, un certificat d'aptitude est obligatoirement établi par le Médecin de l'Etablissement (Réf Décret Août 2000).

En conclusion, la commune de Varcès Allières et Risset grandit avec de nouveaux quartiers et une mixité sociale plus importante. Cela a une incidence sur les besoins en équipements, les services de la commune, et le mode de vie des habitants. Le personnel du multi-accueil constate aussi cette augmentation de la population par une forte demande des familles pour bénéficier d'une place dans la structure.

## II. PROJET EDUCATIF

Le projet éducatif définit la place donnée à l'enfant et à sa famille au sein de la structure Il permet au personnel de se retrouver autour de valeurs communes.

Afin de réactualiser le projet éducatif du multi-accueil « Tit'Ours », toute l'équipe s'est engagée dans une réflexion accompagnée dans cette démarche par la psychologue qui assure l'analyse de la pratique du service.

C'est ainsi que les objectifs généraux de la structure ont été affinés.

### **A/ Les Objectifs généraux de la structure définis par l'équipe**

Il n'est pas forcément naturel pour certains parents de confier son enfant à des inconnus, il peut s'agir d'un choix délibéré ou souvent d'une nécessité (professionnelle, sociale, familiale, de santé...).

Il est important que les professionnels œuvrant dans les structures « petite enfance » sachent : écouter, entourer, rassurer, conseiller pour proposer un accueil le mieux adapté possible.

Ainsi les familles accueillies dans leur globalité mais aussi dans leur singularité, se sentiront en confiance et les enfants dans la sécurité, en particulier la sécurité affective, nécessaire à une bonne adaptation.

Ce sont les conditions « sine qua none » pour répondre à un objectif premier dans toute structure : la bientraitance.

Après un important travail de réflexion des professionnels du multi-accueil, les objectifs généraux du multi-accueil « Tit'Ours » sont les suivants :

- Favoriser le bien-être individuel de l'enfant dans un cadre adapté.
- Contribuer à son épanouissement en vue de sa socialisation.

Dans un tel contexte, l'enfant se sentant libre d'explorer son univers, acquiert petit à petit son autonomie. La participation aux activités physiques, intellectuelles et artistiques proposées, le conduit à un épanouissement physique et psychique, et le prépare à la vie sociale.

La ligne de conduite de la structure reste toujours l'intérêt supérieur de l'enfant, citoyen de demain.

Les objectifs étant fixés, la réflexion s'oriente vers les valeurs à retenir pour atteindre de tels objectifs.

### **B/ Les valeurs de la structure**

Cinq valeurs déclinées à chaque instant de la journée ont été mises en avant : le respect, le plaisir, l'accompagnement, l'écoute et la solidarité

Pour chaque valeur, des mots plus significatifs ont été associés par les professionnels permettant ainsi d'avoir une définition commune des valeurs.

**Le respect :** Bientraitance, équité, valorisation, confiance dont la finalité est l'estime de soi.

Le respect est une valeur de base à la bientraitance.

Respect total de toutes les individualités : enfant, parent, personnel.

Chacun doit être respecté en tant qu'individu à part entière selon son propre développement, ses possibilités, ses capacités, mais aussi selon ses besoins, ses choix, ses envies.

Toute action au sein de la structure doit être respectueuse des personnes.

Chacun doit se sentir traité avec équité : écoute, reconnaissance de ses émotions.

Tout acte doit être valorisé.

La confiance est nécessaire : avoir confiance en soi même, savoir donner sa confiance.

Les repères spatio-temporels doivent être stables : stabilité des coins jeux, stabilité dans la pratique des soins, stabilité dans les rites et les rythmes, respect des règles.

### **1.Le plaisir : Découvertes, éveil.**

Il est bien certain que ressentir du plaisir procure du bien-être. C'est bien une valeur nécessaire à la bientraitance.

C'est pourquoi, si les envies sont respectées, si les propositions sont en adéquation avec les sensibilités et les capacités de chacun, les plaisirs sont d'autant plus grands, et favorisent l'éveil en donnant l'envie d'aller plus loin.

Le plaisir de la découverte est essentiel dans le développement de l'enfant. Le plaisir éprouvé, l'incite à persévérer, à s'appliquer, à gagner en dextérité et ainsi en autonomie.

La structure d'accueil a pour mission de favoriser le plaisir à découvrir, en proposant des activités multiples et variées.

Venir au multi-accueil c'est aussi pour les enfants le plaisir à être ensemble, à partager des jeux, du temps pour créer du lien social.

Il ne faut cependant pas oublier, dans notre société activiste et productiviste, de leur donner le plaisir de s'ennuyer : facteur de stimulation de l'imaginaire. L'imaginaire favorise la résilience : aptitude nécessaire dans notre vie pour faire face aux difficultés et gagner en indépendance. Il contribue aussi à développer la créativité.

### **2.L'accompagnement : dans le cadre de l'éveil, de l'autonomie et de la parentalité.**

Là encore ce travail d'accompagnement ne peut que favoriser la bientraitance.

En effet dans une position d'empathie, l'équipe va permettre d'instaurer un climat de confiance et un sentiment de sécurité tant auprès des enfants que des parents.

Cet accompagnement s'entend aussi comme soutien.

Les professionnels soutiennent des parents : en étant à l'écoute de leur vécu, en étant disponible, en les rassurant sur leurs compétences parentales, en les conseillant.

Néanmoins, tout accompagnement suppose qu'un cadre soit fixé.

Il faut donc pour les parents et les enfants :

- Leurs expliquer le règlement de fonctionnement,
- Leurs faire visiter la structure,
- Leurs présenter le personnel,
- Donner les règles de vie quotidienne dans la structure.

Ainsi lorsque tout est posé, que tout est clair pour tous, la relation est plus aisée.

### **3.L'écoute : communication, échanges, attention.**

Accueillir un enfant et sa famille dans le respect de ses singularités et ainsi établir une bonne relation est une attention de chaque instant.

L'écoute ne se fait pas seulement en mots mais beaucoup par l'observation. L'observation est elle-même facteur de bien-être pour l'enfant. Le langage non verbal est le quotidien de toute structure.

Il faut faire preuve d'une bonne écoute active et d'une observation fine au profit de l'enfant et de sa famille.

En effet pratiquer l'écoute active, être conscient que tout comportement est langage, nécessite des qualités d'observation, d'écoute et d'analyse constantes.

Grâce à cela l'équipe peut s'adapter à l'enfant selon son âge, son développement psychique et moteur, son histoire, sa personnalité et aussi selon le moment présent. L'adulte peut ainsi mieux comprendre l'enfant qui n'a pas ou peu acquis le langage. Il peut lui démontrer l'attention portée à ses besoins, ses attentes, ses émotions et ainsi lui assurer son bien-être.

Mettre des mots sur les émotions de l'enfant, parler « émotion » pour s'adresser à l'enfant lui prouve qu'il est reconnu, et que l'on respecte ce qu'il ressent.

Il faut rappeler qu'une émotion ressentie par un enfant est décuplée par rapport à la même émotion ressentie par un adulte.

L'enfant est émotion.

#### **4. La solidarité : entraide, partage.**

S'occuper d'êtres humains demande une grande solidarité entre tous.

La collaboration dans l'équipe est indispensable, elle demande à chaque agent une posture professionnelle :

- Savoir passer le relais, accepter de décharger l'autre,
- Prendre du recul, transmettre les informations,
- Réconforter, rassurer, seconder, soutenir, éviter tout jugement,
- Gérer l'imprévu, prendre en compte les difficultés,
- Etre ressource.

C'est un travail d'empathie permanent qui, en instaurant une atmosphère sereine, évite les tensions et favorise le bien-être.

C'est une attitude formatrice pour nos futurs citoyens qui développera en eux des aptitudes sociales : empathie, générosité, amitié, entraide, partage.

## **C/ Application de ces valeurs à chaque instant de la vie de la structure**

L'équipe a choisi d'explicitier l'application des valeurs de la structure aux temps primordiaux de l'enfant dans la vie de la structure.

### **1. L'accueil**

#### **▪ L'Inscription : un premier contact primordial**

La première rencontre entre l'équipe de la structure, la famille et l'enfant est un moment clef. Elle permet d'établir une relation de confiance, d'instaurer un premier lien qui guident l'enfant vers son intégration et sa socialisation.

Cette rencontre se déroule au sein même de la structure en présence de la responsable ou de son adjointe (entretien individuel). Outre les renseignements administratifs nécessaires à l'élaboration de leur dossier, la famille doit informer des habitudes de vie de l'enfant, de son quotidien et de ses particularités.

Les modalités d'accueil ainsi que le règlement de fonctionnement leur sont présentés et expliqués, sachant qu'elles seront toujours appliquées dans le respect du rythme biologique de chaque enfant, source d'équilibre et de bonne santé.

A cette occasion une visite de la structure est effectuée, les membres de l'équipe sont présentés et plus particulièrement le personnel référent de l'enfant.

#### **▪ La période d'adaptation : le début d'un accompagnement**

La période d'adaptation est obligatoire dans l'intérêt de l'enfant et de sa famille.

Le parent et la personne référente échangent alors sur les habitudes de vie de l'enfant ce qui permet d'établir un recueil sur le quotidien de celui-ci et de planifier, au mieux, son adaptation. Malgré ce protocole commun appliqué à tous, les facultés d'adaptation, d'écoute active auprès des parents joue un grand rôle.

Dans une attitude bienveillante et rassurante, les souhaits de chacun seront entendus, les cultures et l'éducation donnée seront respectées.

Cet échange individualisé, permet de montrer aux parents que leur enfant sera traité comme une personne unique, pour qui le rythme et les habitudes seront respectées au plus près, tout en tenant compte de la vie en collectivité. C'est une manière d'instaurer le dialogue entre le professionnel et les parents, de travailler les liens nouvellement établis pour mieux engager le processus de séparation.

Cette période d'adaptation est plus ou moins longue en fonction de la faculté de l'enfant et du parent à se séparer, et bien sûr en fonction des disponibilités de la famille (deux semaines restent un minimum idéal). La personne référente prend en charge l'enfant tout au long de la période d'adaptation. C'est elle qui, de manière très progressive, (1/2 heure puis 1 heure, puis 2 heures), amène l'enfant à découvrir tous les temps forts de la collectivité : accueil, activités d'éveil, repas, sieste, soins, ainsi que les différents acteurs de la structure que l'enfant rencontre (personnel et autres enfants).

La référente est une personne ressource pour la famille, étant l'interlocutrice privilégiée tout au long des premiers mois de fréquentation de l'enfant dans la structure.

Tous ensemble, parents et professionnels construisent une alliance éducative permettant à l'enfant de s'épanouir progressivement dans son nouveau lieu de vie.

Pendant la période de l'adaptation les cinq valeurs vues ci-dessus sont bien respectées : respect, plaisir, accompagnement, écoute, solidarité. Elles permettent à l'équipe de travailler dans une même éthique et cohérence.

### ▪ **L'accueil quotidien : une attention permanente**

Une attention particulière est accordée à l'accueil quotidien de chaque enfant et de son parent. De cette attention découle le bon déroulement de la journée.

En effet pour maintenir le climat de confiance et le sentiment de sécurité affective instaurés lors de l'adaptation, un minimum de communication et d'échanges est indispensable.

C'est pourquoi la personne référente du groupe d'âge prend le temps nécessaire pour cet accueil. Le parent est invité à transmettre en toute confidentialité les informations utiles à connaître pour le bien-être de son enfant. Il est ainsi assuré que le relais est bien pris auprès de son enfant.

La prise de consignes est importante, et les transmissions écrites (cahier de transmissions) et orales sont primordiales, afin que ce relais, dans l'équipe, s'effectue tout au long de la journée.

Lors des retrouvailles du soir, la même attention est donnée. Le parent est informé par la référente du groupe d'âge des points importants de la journée et des différents événements vécus par son enfant.

## **2. Les Besoins de l'Enfant**

Le respect des besoins fondamentaux de l'enfant est une priorité quant à son bien-être.

De là l'importance d'avoir un recueil d'informations exhaustif pour que l'équipe réponde au mieux à ses besoins.

### ▪ **L'Alimentation**

Le respect de ce besoin fondamental passe d'abord par le respect de la réglementation en matière d'hygiène et d'équilibre alimentaire.

Les repas sont fournis par un traiteur qui livre chaque matin en liaison froide. Ils sont réchauffés par l'agent technique selon les normes HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point). Il est aussi tenu de respecter les recommandations du GEMRCN (Groupement d'Etudes de Marché en Restauration Collective et de Nutrition). Le traiteur fournit également les goûters.

Ce traiteur s'approvisionne en produits frais locaux (souvent labélisés bio).

Des menus variés, équilibrés, et adaptés à l'âge des enfants, sont établis mensuellement par la diététicienne du traiteur. Ils sont affichés, toutes les semaines, dans la structure afin que les parents puissent les consulter.

L'infirmière de la structure veille à la qualité et à l'équilibre des repas (relations avec la diététicienne du prestataire).

Deux types de menu sont proposés :

- 6/18 mois avec trois composants : légumes, protéines, laitage ou compote.
- 18/36 mois avec cinq composants : entrée, légumes ou féculents, protéines, laitage, dessert.

Deux types de goûters sont proposés :

- 6/18 mois avec deux composants : laitage, compote.
- 18/36 mois avec trois composants : laitage, compote, produits céréaliers.

Pour les plus jeunes enfants dont l'alimentation est essentiellement lactée, les biberons sont donnés à la demande et préparés sur place.

Pour ceux qui ne sont pas totalement sevrés, les mamans qui le souhaitent peuvent apporter des biberons de lait maternel. Elles doivent veiller aux bonnes conditions d'hygiène et de transport (respect de la chaîne du froid).

Un projet d'accueil individualisé (PAI) est établi en cas d'allergies alimentaires.

Les habitudes culturelles ou familiales sont prises en compte dans la mesure où elles sont compatibles avec la vie en collectivité.

Les parents sont accompagnés dans les nouvelles préconisations de diversification alimentaire en constante évolution.

Le repas est un espace-temps privilégié, source de plaisir et de convivialité.

C'est un moment calme et paisible propice aux échanges où l'adulte apprend à l'enfant les premières règles de vie en collectivité (se laver les mains, attendre son tour, rester assis, respecter ses petits camarades, partager...).

Le personnel veille à ce que l'enfant soit installé confortablement selon son développement et son autonomie. Il l'incite à goûter à tout mais sans jamais le contraindre, il l'invite à manger seul restant toutefois toujours disponible pour l'aider s'il en fait la demande.

## ▪ Le sommeil

Un autre besoin fondamental vital et indispensable à la santé physique et psychique de tout un chacun.

Le sommeil aide à grandir, à mémoriser les apprentissages, à développer les facultés intellectuelles.

L'adulte, restant à l'écoute des besoins de chaque enfant et dans le respect des consignes des parents ou des transmissions de l'équipe, s'attache à proposer des temps de sieste, selon leur rythme propre, et selon leur âge.

Pour que l'enfant se sente en sécurité affective, les rituels de chacun sont respectés (sucette, objet transitionnel...). Il retrouve le lit ou la couchette qui lui est réservé.

Pour cela 3 chambres sont réservées à cet effet :

- la chambre des ours de 7 lits à barreaux pour les enfants de 3 à 18 mois.
- la chambre des koalas de 5 lits à barreaux pour les enfants de 18 mois à 2 ans
- la chambre des pandas pour les enfants de 2 à 3 ans 1/2 pouvant contenir 9 couchettes.

Le personnel apporte son aide à l'endormissement en mettant en place des temps calmes avant la sieste. Dans une ambiance sécurisante, et contenant il accompagne les enfants dans les chambres et assure la surveillance de la sieste. Pour celui qui ne veut pas dormir, il lui est proposé de rester se reposer un moment.

## ▪ Les soins

Étymologiquement le soin est le fait de songer à quelqu'un, de porter attention à..., de s'occuper de...

Ces soins sont administrés conformément aux règles de déontologie des professions de la petite enfance, dans le respect des normes d'hygiène en vigueur (lavage des mains, hygiène des locaux, du matériel, du linge...) et selon des protocoles de soins et d'hygiène, propre à la structure, établis par le médecin référent du multi-accueil.



En cas d'accidents mineurs d'autres protocoles établis eux aussi par le médecin référent sont appliqués. En revanche en cas d'accident ou de maladie grave le service des urgences sera immédiatement appelé. Des formations et des recyclages en matière d'hygiène et de sécurité sont régulièrement proposés aux membres de l'équipe.

En principe les enfants accueillis sont en bonne santé et ne présentent pas de contre-indications médicales à la vie en collectivité. Cependant si un enfant présentant une pathologie est accueilli dans la structure un projet d'accueil individualisé (PAI) est réalisé par le médecin référent, la famille, le médecin de l'enfant et la responsable de la structure. Grâce aux consignes données par les parents et les transmissions de l'équipe une continuité des soins est réalisée

Le rôle des professionnels, en matière d'hygiène, est bien de porter attention aux besoins de l'enfant et de lui procurer les soins nécessaires à son bien-être, notamment en ce qui concerne les changes, le lavage des mains, les soins du nez et des yeux, l'apprentissage à la propreté.

C'est toujours un moment intime où l'enfant et l'adulte vivent une relation individualisée, où d'éventuelles difficultés psychiques ou physiques (angoisse, douleur...) peuvent être détectées, un problème de santé (fièvre, érythème...) peut être observé et surtout un renforcement du lien peut s'opérer.

Le professionnel en s'assurant du confort et de la sécurité de l'enfant, en accomplissant la bonne gestuelle, va verbaliser ses actes, les lui expliquer afin de le rassurer et de le réconforter.

C'est un temps d'interactions intenses où les échanges et la proximité permettent, petit à petit, d'accompagner l'enfant vers l'autonomie.

L'apprentissage de la propreté se fait en collaboration avec la famille et l'équipe de la structure. Il est aussi essentiel que l'enfant se sente prêt et qu'il ai acquis la maturité physique, psychique et affective nécessaire.

#### ▪ **L'éveil : une priorité**

Avec un très jeune enfant, toute action menée prend la forme d'éveil car il a tout à découvrir. Activité ou moment de maternage sont toujours l'occasion d'éveil intellectuel et de socialisation.

Le personnel s'efforce là aussi d'appliquer chacune des valeurs retenues par toute l'équipe.

Dans un souci d'accompagnement l'adulte s'attache à verbaliser chaque acte, à expliquer, à tout enfant, chaque geste qu'il s'agisse :

- d'un change,
- d'un lever ou d'un coucher,
- d'un soin,
- de la prise d'un biberon ou d'un repas,
- de la mise en place d'un jeu....

La verbalisation, au-delà de l'apprentissage du langage, a pour but de le rassurer, l'aide à se construire, développe son intelligence.

Mais l'éveil passe obligatoirement par le jeu.

**Jouer est un droit.** Il est prévu à l'article VII de la convention internationale des droits de l'enfant au même titre que le droit à l'éducation.

Partout dans le monde le jeu accompagne l'enfant dans toutes les étapes de son développement.

Selon J. Epstein (psychologue, auteur de nombreux ouvrages concernant l'enfant) « Le jeu est le travail de l'enfant ».

C'est un besoin essentiel pour celui qui grandit.

Il est indispensable dans la construction de sa personnalité.

Le jeu est bien une activité ce n'est pas comme dormir ou rêver.

C'est une activité libre, un acte volontaire choisi ou au moins consenti, que l'enfant peut arrêter quand il le souhaite.

C'est une activité gratuite. Il n'y a pas d'obligation de résultats. Il est possible de perdre, de se tromper, sans être en échec et donc d'expérimenter à nouveau, de réessayer.....

C'est une activité fictive qui entraîne hors de la réalité. L'enfant expérimente des rôles différents. Ce n'est que du jeu (Plus il joue la toute puissance dans le jeu, mieux il accepte son impuissance dans la réalité d'où l'importance de jouer au roi ou à la reine, ou avec une épée ou un pistolet....)  
Le jeu est facteur de bien-être, il permet de libérer les émotions générées dans la journée.  
Mais l'enfant a besoin, pour se construire, d'alterner activités dirigées et activités libres.

Ainsi toujours à l'écoute des besoins de l'enfant, et dans le respect des capacités et désirs de chacun des activités libres (dinette, voitures, poupées, animaux, jeux de construction...) ou activités guidées (dessins, peinture, collage, pâte à modeler, comptines et chants, puzzle....) sont proposées tout au long de la journée selon des rituels, des règles et à des rythmes réguliers permettant à l'enfant de trouver des repères.

Des jeux moteurs (toboggans, vélo, ballon, cerceaux...) ont également leur importance dans le développement physique et psychologique de l'enfant et leurs sont proposés dans le jardin ou le gymnase tout proche.

Pour toute activité l'équipe s'efforce de laisser à l'enfant le temps de faire, et refaire et faire encore pour acquérir compétences et plaisir. Le bien-être et la satisfaction qui en découle sont vecteurs d'estime de soi et l'aident à gagner en autonomie.

Même si la présence de l'adulte est nécessaire pour assurer la sécurité affective et physique de l'enfant, il laisse toujours l'enfant acteur de son jeu et n'intervient jamais de manière intempestive.

La multiplication des rencontres (Résidence des Personnes Agées, RAM) et la découverte de lieux différents (gymnase, salle de spectacle, ludothèque, bibliothèque) offrent à l'enfant une plus grande ouverture au monde.

Enfin des séances d'éveil musical et de psychomotricité animées par des intervenants extérieurs sont organisées 1 à 2 fois par mois.

Tout au long de l'année, plusieurs événements festifs (carnaval, après-midi des p'tits bouts, fête de l'été ou de fin d'année...) permettent d'accueillir ou d'aller à la rencontre des autres.

C'est aussi un moyen de rencontre entre les parents et une manière de les associer à la vie de la structure

### **3. Le cadre : un espace adapté**

Le multi-accueil a une superficie d'environ 198m<sup>2</sup>.

Les locaux de la structure répondent aux normes de sécurité en vigueur et sont l'objet d'améliorations constantes (insonorisation, porte coulissante...).

Ils comportent différents espaces :

- Des lieux de vie réservés aux enfants : 1 vestiaire, 2 salles de jeux, 3 dortoirs, 1 salle de repas, 1 sanitaire, 1 grand jardin partagés avec les utilisateurs du RAM....
- Locaux techniques dédiés à l'intendance : 1 bureau, 1 cuisine, 1 réduit buanderie, 1 réserve, 1 local poussette...
- Ces espaces sont lumineux, aménagés avec du mobilier adapté et dans des couleurs douces et accueillantes.
- L'entretien des locaux est assuré par 2 agents techniques. Des plans de désinfection et d'entretien des locaux sont rigoureusement appliqués toujours selon les normes HACCP.

L'utilisation quotidienne des locaux a mis en évidence les limites de ceux-ci. Il manque, pour poursuivre la qualité d'accueil de l'enfant et de sa famille, un espace d'accueil, un quatrième dortoir car la structure dispose de 20 places de dortoirs pour 25 enfants accueillis.

## **D) Organisation**

### **1. Les compétences professionnelles mobilisées**

Sous la responsabilité de la coordinatrice du CCAS, une équipe pluridisciplinaire est mobilisée au multi-accueil pour assurer l'accueil, le développement, le bien-être et le soin des enfants (voir fiches de postes en annexes).

Voici leurs missions :

- La responsable de structure, Educatrice de Jeunes Enfants, est chargée de garantir la sécurité, le bien-être et l'éveil des enfants et de développer un accompagnement et une relation de qualité avec les familles. Elle est chargée d'assurer le management de l'équipe pluridisciplinaire, la gestion du service et le partenariat avec la CAF, la trésorerie, et les différents services communaux.
- L'infirmière adjointe, en concertation avec le médecin de l'établissement est chargée de définir le cadre et la mise en œuvre des préconisations et protocoles définis par celui-ci, d'apporter ses compétences pour la mise en œuvre d'informations, en direction du personnel ou des parents, dans le domaine médical. Elle veille à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique ou d'une affection nécessitant des soins. Elle gère par délégation certaines tâches administratives.
- L'auxiliaire de puéricultrice, diplômée d'état met en place des activités d'éveil favorisant le développement psychomoteur, l'autonomie et l'épanouissement des enfants et prodigue des soins d'hygiène à l'enfant. Elle crée un climat de confiance et de sécurité autour de lui.
- L'agent petite enfance/agent social participe à l'éveil des enfants et prend en charge les soins prodigués aux enfants (repas, soins d'hygiène).

Tous les membres du personnel auprès des enfants participent à la formation et à l'encadrement des étudiants dans le domaine de la petite enfance et des soins à la personne.

- L'agent technique assure l'entretien des locaux et les repas des enfants (mise en place des normes HACCP). Il veille aux normes d'hygiène et de sécurité.
- Le médecin référent veille à l'application des mesures d'hygiène générale, particulière (en cas d'épidémie) et préventive. Il définit les protocoles dans les situations de soins et d'urgences et participe à la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI). Il est lié avec le CCAS par une convention et à ce titre effectue 36 heures de présence sur l'année au multi-accueil.

Le multi-accueil c'est aussi des intervenants extérieurs :

- La psychologue a pour rôle de soutenir les professionnelles dans leur réflexion sur les pratiques professionnelles. Toutes les 6 semaines, elle anime des réunions qui permettent à l'équipe de réfléchir sur ses pratiques professionnelles
- L'intervenant musique municipal fait découvrir la musique aux enfants en proposant différentes activités
- L'intervenant éducateur sportif fait découvrir la psychomotricité aux enfants en proposant des activités d'éveil psychomoteur (parcours)

Soit un total de 12 agents auprès des enfants, 2 agents techniques et 3 intervenants extérieur, soit 9 agents en équivalent temps plein.

Une réunion d'équipe, une fois par mois, d'une heure et demie, permet de créer une cohésion d'équipe, d'échanger sur les activités en cours et sur les projets. Une journée pédagogique (en partie début juillet et en partie fin août) permet elle de préparer la nouvelle année (répartition des enfants dans les groupes, répartitions des référentes, point sur l'organisation...)

.En cas d'absence de la responsable de la structure, les consignes concernant la sécurité, les soins et le déroulement de la journée sont déléguées à l'adjointe du multi-accueil. Si cette dernière est absente, c'est l'éducatrice de jeunes enfants ou l'auxiliaire de puériculture qui en aura la charge pour une durée déterminée et sous la responsabilité de la coordinatrice du CCAS.

## **2 .L'organisation quotidienne du personnel**

Le personnel auprès des enfants, est réparti dans les 2 groupes d'enfants : les Oursons (bébés) et les Koalas-Pandas (moyens-grands) et ce durant toute l'année scolaire. Ainsi une référente des koalas-pandas et une des oursons sont présentes dès 7h15 accompagnées d'un personnel de direction. Une référente de chaque groupe arrive à 8h15 et travail en coupé. Pour assurer l'après-midi une référente de chaque groupe accompagnée d'un personnel de direction arrive à 11h15.

La direction assure le temps administratif.

	Personnel auprès des Oursons	Personnel auprès des Koalas-Pandas
Matin	7h15-14h15	7h15-14h15
Journée	8h15-12h15 14h-17h	8h15-11h45 13h30-17h
Après-midi	11h15-18h15	11h15-18h15

Une réunion hebdomadaire, permet d'échanger entre les personnels de chaque groupe d'enfants.

## **E) La place des familles et leur participation à la vie de la structure**

Pour les parents qui confient leur enfant, le multi-accueil est aussi un lieu d'échanges, d'écoute et de partage. Les professionnels de la petite enfance, attentifs à ne pas dessaisir les parents de leur rôle éducatif et de leurs responsabilités à l'égard de leur enfant, construisent avec chaque parent au fil du temps une relation de co-éducation qui induit un rôle d'accompagnement à la fonction parentale.

La communication entre professionnels et parents se construit autour de l'enfant dans un climat cordial et de confiance. Un premier temps d'échanges avec la direction s'établit lors de la pré-inscription, puis à tout moment (sur rendez-vous) tout au long de la présence de l'enfant dans la structure (disponibilité de l'équipe au quotidien).

La présence et la participation des parents sont toujours souhaitées lors des fêtes ou ateliers (Carnaval, atelier cuisine...). Ils sont informés par mail, par invitation personnelle et par affichage.

Un cahier de liaison rempli par l'équipe retrace les activités quotidiennes et les événements particuliers de la vie de chaque enfant. Ceci permet ainsi de restituer la journée aux parents en fin de journée.

Une réunion d'information et de présentation du fonctionnement de la structure est proposée aux familles en chaque début d'année scolaire. C'est un moment d'échanges constructifs. Les familles peuvent participer aux conférences et aux soirées débat organisé par le RAM du CCAS (temps de réflexion et partage d'expérience).

Dans la structure, des espaces d'affichage sont dédiés aux parents pour les informer sur l'actualité de la structure ou du RAM, mais aussi sur l'actualité enfance de la commune, sur l'actualité sanitaire et sociale et les grandes campagnes de prévention nationale en lien avec la famille.

A la demande des parents, des entretiens avec le médecin de la structure peuvent être organisés.

La réécriture du projet d'établissement a été l'occasion d'interroger les familles. En parallèle à la réflexion de l'équipe sur les objectifs et les valeurs de la structure, un questionnaire leur a été remis pour qu'ils puissent faire part de leur vision de la vie au multi-accueil. Leurs réponses ont permis à l'équipe d'avoir des axes de satisfaction et d'amélioration (voir annexes pour le questionnaire et son analyse).

L'analyse du questionnaire a permis à l'équipe d'envisager, de proposer et ou d'organiser à la fois des réunions collectives, autour des thèmes de santé (avec la participation du médecin référent de la structure), de pédagogie ou autres.

Ces réunions sont des temps de réflexions et de partage d'expérience importants et constructifs. Elles sont ainsi l'occasion de mieux expliquer les actions en comprenant les attentes de chacun.

Un questionnaire de satisfaction (mis en place à la suite de l'analyse du questionnaire) est proposé aux familles à chaque fin de saison. Cette enquête a pour but de mieux cerner les besoins des familles et d'améliorer le service.

Il permettra, par exemple, de voir si les propositions d'ateliers bricolages et cuisine à partager avec les parents, intéressent ceux-ci.

## **F) LES PARTENAIRES**

Le CCAS de Varces Allières et Risset mobilise des moyens humains et financiers pour faire fonctionner le multi-accueil. L'Etat et le département concourent efficacement aux côtés des familles pour soutenir le service public de la petite enfance.

La Caisse Nationale d'Allocations Familiales(CNAF) et la CAF de l'Isère financent la ville au titre de la prestation de service unique et l'accompagnent dans le portage financier des nouveaux projets (proximité des référents de territoire).

Le Conseil Général de l'Isère au titre de sa compétence obligatoire de protection maternelle et infantile (PMI) et d'aide sociale à l'enfance (ASE) agréé la structure municipale, contrôle l'application des normes de la petite enfance, conseille la ville en matière de protection de l'enfance.

Un partenariat avec la puéricultrice de la PMI et avec l'assistant social du secteur permet d'intégrer la structure dans l'environnement social de la commune. Il permet en cas de nécessité de diriger les familles vers les services du Conseil Général dont elles peuvent avoir besoin. Il permet également aux services du Conseil Général de diriger les enfants et les familles vers le multi-accueil.

L'équipe du multi-accueil travaille en étroite collaboration avec le RAM sur les projets petite enfance. Ce partenariat permet une complémentarité des divers modes de gardes, la mutualisation des moyens humains et financiers pour les projets communs (fête de Noël, carnaval, ...), et crée du lien entre les assistantes maternelles indépendantes et les professionnels du multi-accueil.

L'équipe travaille également avec les services de la commune (ALSH, Service Périscolaire, Esf...) autour de projets municipaux comme la Fête du jeu ou l'Après-midi des p'tits bouts, mais également sur des projets plus spécifiques tels que «Le Club des p'tites abeilles» (partenariat ALSH- Multi-accueil), des temps intergénérationnel avec la RPA ou des temps bibliothèque.

Elle travaille également avec les écoles maternelles de la commune : commission d'intégration d'un enfant handicapé, visites des enfants de la structure dans les classes de petites sections...

Enfin elle participe aux instances de réflexions et ou de décisions concernant la petite enfance.au sein de la Commission parentalité. L'objectif de cette commission est d'identifier les problématiques liées à la parentalité en donnant la parole à chacun des acteurs professionnels de la commune ainsi qu'aux habitants.

Ses actions sont regroupées en trois axes :

- 1) L'accueil des familles.
- 2) L'animation parents/ enfants.
- 3) L'information et la co-éducation.

## **G) Et demain... ?**

Le questionnaire en direction des parents a été distribué à 59 familles, 17 seulement ont été rendu. (Annexe 2et 3)

L'analyse des questionnaires exprime dans l'ensemble la satisfaction des parents, notamment dans la prise en charge des besoins primaires de l'enfant (soins, repas, sommeil) et les actions éducatives. Celle-ci a permis de mettre en place rapidement des améliorations souhaitées par les parents. C'est le cas principalement pour l'accueil plus personnalisé, l'envoi par courriel des informations concernant la structure et les activités notées systématiquement dans le cahier de transmissions.

L'équipe a ainsi, grâce à cette analyse, matière pour son travail sur le projet pédagogique. L'axe d'amélioration principale est la communication : souhait de plus d'échanges sur la journée de l'enfant, sur les temps forts proposés, sur les actions menées en partenariat, souhait de la mise en place d'un cahier de liaison individuel, plus d'échanges sur les pratiques des professionnels dans les domaines des soins(médicaments), du sommeil, de la collation. Le changement de logiciel prévu pour ce milieu d'année devrait permettre de faire avancer cet axe rapidement.

En résumé, les professionnels du multi-accueil ont définis, après un travail de réflexion, les objectifs généraux de « Tit'Ours » à savoir :

- Favoriser le bien-être individuel de l'enfant dans un cadre adapté
- Contribuer à son épanouissement en vue de sa socialisation.

Cinq valeurs ont été mises en avant : le respect, le plaisir, l'accompagnement, l'écoute et la solidarité

L'objectif premier est de garantir le bien-être des enfants et de leur permettre de grandir à leur rythme en devenant plus autonome.

Il s'agit pour l'équipe de professionnels de prendre le relais des parents dans une relation saine d'échange et de confiance.

## **CONCLUSION**

Ce projet d'établissement répond aux objectifs qui sont donnés par la CNAF au travers du décret d'août 2000. Il comprend un projet social et un projet éducatif.

Il a été l'occasion de s'interroger sur l'évolution de la ville de Varves Allières et Risset. Pour les professionnels du multi-accueil l'élaboration de ce projet a permis de travailler ensemble, de mobiliser des énergies et de trouver des valeurs communes (meilleure cohésion d'équipe, meilleure cohérence éducative). Ce travail a permis à l'équipe de s'interroger sur leurs pratiques professionnelles et leur évolution.

Enfin le questionnaire a donné aux parents l'opportunité, de faire part de leur vision de la structure.

Ce travail sur le projet d'établissement se prolongera par la rédaction par l'équipe du projet pédagogique et par un questionnaire annuel en direction des parents.

« Accueillir un enfant, c'est créer pour lui un environnement où il va pouvoir vivre en toute sécurité et trouver ce dont il a besoin au moment où il en a besoin. C'est lui permettre de grandir. »

« Pour grandir, un enfant a besoin de repères et de liens dans les différentes expériences qu'il est amené à faire et les différents moments qu'il vit. Ainsi, un espace d'accueil de qualité suppose :-des repères de lieu et d'aménagement de l'espace,-des repères de temps,-des repères de personne. Les repères n'excluent pas les changements. Au contraire, c'est parce qu'il y a un cadre cognitif et affectif sur lequel il peut s'appuyer, auquel il peut se référer et qui le contient, que l'enfant peut investir la nouveauté, découvrir et apprendre le monde qui l'entoure. Les repères assurent à l'enfant permanence, régularité et stabilité. »

(Martine JARDINE, docteur en psychologie, maître de conférences Bordeaux II)



## **ANNEXES**

### **Annexe 1 : Profil de poste du personnel :**

- Fiche Educatrice de Jeunes Enfants Directrice
  - Fiche Infirmière Directrice Adjointe
    - Fiche Auxiliaire Puéricultrice
    - Fiche CAP Petite Enfance
    - Fiche Agent Technique

### **Annexe 2 : Questionnaire aux parents**

### **Annexe 3 : Analyse du questionnaire**

### **Annexe 4 : Décret du 26 Février 2006**

## **PROFIL de POSTE**

**Nom :**

**Service :** Centre Communal d'Action Sociale

**Grade :** Educatrice de jeunes enfants

**Catégorie :** B

**Lieu du Poste :** Mairie de Varcès

**Chef de service :** Coordinatrice du CCAS

**Elu référent :** - Vice Présidente du CCAS et adjointe en charge de l'action sociale et solidaire

**Temps travaillé :** Temps plein

**Intitulé du poste** Directrice du multi-accueil

### **Missions générales :**

- Garantir la sécurité, le bien-être et l'éveil des enfants
- Développer un accompagnement et une relation de qualité avec les familles
- Management de l'équipe
- Gestion administrative du service
- - Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du Projet Educatif et Social

### **Missions spécifiques :**

- Accueil des enfants et de leurs parents
- Gestion du personnel
- Gestion financière de la structure
- Animation du service
- Participer aux réunions d'équipe, d'analyse de la pratique, réunions divers (CAF, Conseil Général...) et réunions de préparation de manifestations en partenariat, divers réunions

### **Compétences et Qualités requises :**

- Sens de l'initiative et du travail en équipe
- Qualités d'organisation
- Qualités relationnelles
- Autonomie
- Capacités d'écoute et d'analyse



Date de mise à jour : 11 Mai 2015

## PROFIL de POSTE

**Nom :**

**Service :** Centre Communal d'Action Sociale

**Grade :** Infirmière

**Catégorie :** B

**Lieu du Poste :** Mairie de Varces

**Chef de service :** Directrice du multi-accueil

**Elu référent :** Vice Présidente du CCAS et adjointe en charge de l'action sociale et solidaire

**Temps travaillé :** Temps plein

**Intitulé du poste** Directrice adjointe du multi-accueil

### **Missions générales :**

- Garantir la sécurité, le bien-être et l'éveil des enfants
- Développer un accompagnement et une relation de qualité avec les familles
- -Délivrer des soins infirmiers et veiller à l'adaptation des enfants
- Assurer la responsabilité de la structure en l'absence de la directrice
- - Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du Projet Educatif et Social

### **Missions spécifiques :**

- Accueil des enfants et de leurs parents
- Animation du service, plus spécifiquement dans le domaine médical : suivi des vaccinations, effectuer les visites d'entrées ou des PAI avec le médecin référent de la structure, ...
- Par délégation : gestion du personnel et tâches administratives
- Participer aux réunions d'équipe, d'analyse de la pratique, réunions divers (CAF, Conseil Général...) et réunions de préparation de manifestations en partenariat, divers réunions

### **Compétences et Qualités requises :**

- Sens de l'initiative et du travail en équipe
- Qualités d'organisation
- Qualités relationnelles
- Autonomie
- Capacités d'écoute et d'analyse

## **PROFIL de POSTE**

**Nom :**

**Service :** Centre Communal d'Action Sociale

**Grade :** Agent social 2<sup>ème</sup> classe

**Catégorie :** C

**Lieu du Poste :** Mairie de Varcès

**Chef de service :** Directrice du Multi-accueil

**Elu référent :** Vice Présidente du CCAS et adjointe en charge de l'action sociale et solidaire

**Temps travaillé :** Temps partiel : 87%

**Intitulé du poste :** Agent social (**Auxiliaire de puériculture principale**)

### **Missions générales :**

- Assurer le bien-être, la sécurité affective et physique des enfants
- Proposer, organiser et animer des activités adaptées
- Contribuer à établir et à maintenir une relation de confiance avec les familles
- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du Projet Educatif et Social

### **Missions spécifiques :**

- Accueil des enfants et de leurs parents
- Veiller à l'hygiène et à la sécurité des enfants accueillis (change, toilette, surveillance des jeux, du goûter, des repas, désinfection des jouets)
- Accompagner l'enfant dans son apprentissage de l'autonomie
- Préparer et donner un goûter ou une collation équilibrée, aider aux repas et veiller à maintenir une ambiance sereine, accompagner l'enfant dans l'apprentissage du goût.
- Mettre en place des activités (peinture, dessin, collage, jeux de psychomotricité, activité de psychomotricité fine, chants et comptines...) Ecouter, échanger, jouer avec, faire jouer, laisser jouer, donner à jouer, observer
- Veiller au respect du rythme de l'enfant en adoptant une attitude et un comportement adapté, notamment selon les différents temps d'accueil de la journée.
- Assurer la relation les familles, Prise des consignes et transmission de toutes informations aux parents
- Travailler en collaboration avec les autres membres de l'équipe
- Préparation et rangement des salles des locaux
- Participer aux réunions d'équipe, d'analyse de la pratique et de préparation de manifestations en partenariat

### **Compétences et Qualités requises :**

- Expérience dans le domaine souhaitée
- Sens de l'initiative et du travail en équipe
- Qualités d'organisation
- Qualités relationnelles
- Autonomie
- Capacités d'écoute et d'analyse

## **PROFIL de POSTE**

**Nom :**

**Service :** Centre Communal d'Action Sociale

**Grade :** Agent social 1<sup>ère</sup> classe

**Catégorie :** C

**Lieu du Poste :** Mairie de Varcès

**Chef de service :** Directrice du multi-accueil

**Elu référent :** Vice Présidente du CCAS et adjointe en charge de l'action sociale et solidaire

**Temps travaillé :** Temps partiel : 71,50%

**Intitulé du poste :** Agent social/**CAP Petite Enfance**

### **Missions générales :**

- Assurer le bien-être, la sécurité affective et physique des enfants
- Proposer, organiser et animer des activités adaptées
- Contribuer à établir et à maintenir une relation de confiance avec les familles
- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du Projet Educatif et Social

### **Missions spécifiques :**

- Accueil des enfants et de leurs parents
- Veiller à l'hygiène et à la sécurité des enfants accueillis (change, toilette, surveillance des jeux, du goûter, des repas, désinfection des jouets)
- Accompagner l'enfant dans son apprentissage de l'autonomie
- Préparer et donner un goûter ou une collation équilibrée, aider aux repas et veiller à maintenir une ambiance sereine, accompagner l'enfant dans l'apprentissage du goût.
- Mettre en place des activités (peinture, dessin, collage, jeux de psychomotricité, activité de psychomotricité fine, chants et comptines...) Ecouter, échanger, jouer avec, faire jouer, laisser jouer, donner à jouer, observer
- Veiller au respect du rythme de l'enfant en adoptant une attitude et un comportement adapté, notamment selon les différents temps d'accueil de la journée.
- Assurer la relation les familles, Prise des consignes et transmission de toutes informations aux parents
- Travailler en collaboration avec les autres membres de l'équipe
- Préparation et rangement des salles des locaux
- Participer aux réunions d'équipe, d'analyse de la pratique et de préparation de manifestations en partenariat

### **Compétences et Qualités requises :**

- Expérience dans le domaine souhaitée
- Sens de l'initiative et du travail en équipe
- Qualités d'organisation
- Qualités relationnelles
- Autonomie
- Capacités d'écoute et d'analyse

## **PROFIL de POSTE**

**Nom :**

**Service :** Centre Communal d'Action Sociale

**Grade :** Agent social 2<sup>ème</sup> classe

**Catégorie :** C

**Lieu du Poste :** Mairie de Varcès

**Chef de service**

**Elu référent :** Vice Présidente du CCAS et adjointe en charge de l'action sociale et solidaire

**Temps travaillé :** Temps partiel : 65,83%

**Intitulé du poste :** Agent social

### **Missions générales :**

- Assurer le bien-être, la sécurité affective et physique des enfants
- Proposer, organiser et animer des activités adaptées
- Contribuer à établir et à maintenir une relation de confiance avec les familles
- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du Projet Educatif et Social

### **Missions spécifiques :**

- Accueil des enfants et de leurs parents
- Veiller à l'hygiène et à la sécurité des enfants accueillis (change, toilette, surveillance des jeux, du goûter, des repas, désinfection des jouets)
- Accompagner l'enfant dans son apprentissage de l'autonomie
- Préparer et donner un goûter ou une collation équilibrée, aider aux repas et veiller à maintenir une ambiance sereine, accompagner l'enfant dans l'apprentissage du goût.
- Mettre en place des activités (peinture, dessin, collage, jeux de psychomotricité, activité de psychomotricité fine, chants et comptines...) Ecouter, échanger, jouer avec, faire jouer, laisser jouer, donner à jouer, observer
- Veiller au respect du rythme de l'enfant en adoptant une attitude et un comportement adapté, notamment selon les différents temps d'accueil de la journée.
- Assurer la relation les familles, Prise des consignes et transmission de toutes informations aux parents
- Travailler en collaboration avec les autres membres de l'équipe
- Préparation et rangement des salles des locaux
- Participer aux réunions d'équipe, d'analyse de la pratique et de préparation de manifestations en partenariat

### **Compétences et Qualités requises :**

- Expérience dans le domaine souhaitée
- Sens de l'initiative et du travail en équipe
- Qualités d'organisation
- Qualités relationnelles
- Autonomie
- Capacités d'écoute et d'analyse

## **PROFIL de POSTE**

**Nom :**

**Service :** Centre Communal d'Action Sociale

**Grade :** C

**Catégorie :**

**Lieu du Poste :** Mairie de Varcès

**Chef de service :** Directrice du multi-accueil

**Elu référent :** Vice Présidente du CCAS et adjointe en charge de l'action sociale et solidaire

**Temps travaillé :** Temps partiel : 87.62%

**Intitulé du poste :** Agent d'entretien

### **Missions générales :**

- Entretien des locaux du multi-accueil
- Service des repas des enfants
- Participation à la gestion du stock des produits et du matériel pour l'entretien

### **Missions spécifiques :**

- Assurer l'entretien des locaux (Entretien des sols, vitres meubles)
- Assurer le repas des enfants (réchauffer, service avec mise en place de la procédure HACCP)
- Veiller aux normes d'hygiène et de sécurité
- Entretien du linge
- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du Projet Educatif et Social

### **Compétences et Qualités requises :**

- Sens du travail soigné
  - Sens de l'initiative et du travail en équipe
  - Qualités d'organisation
- Expérience de l'entretien dans le secteur petite enfance



## ENQUETE

# PROJET D'ETABLISSEMENT

# MULTI-ACCUEIL TIT'OURS

Votre enfant est, ou va être, accueilli au Multi accueil « Tit'Ours » de Varcès. Comme tous les établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) il est soumis au décret du 1<sup>er</sup> août 2000 du code de la santé publique. Celui-ci prévoit qu'un projet d'établissement soit établi pour définir les modalités d'accueil des enfants, les choix éducatifs retenus par la structure, l'organisation de celle-ci ....

Nous devons prochainement réévaluer ce projet. Aussi, pour être au plus près de vos attentes nous avons besoin de vous et vous demandons de bien vouloir répondre aux questions suivantes. Il est bien entendu que nous restons à votre entière disposition pour toutes informations complémentaires. Ce questionnaire restera anonyme.

Même si vous ne répondez pas à toutes nos questions, merci de nous le retourner dans la boîte prévue à cet effet **avant le 18 juillet 2014**.

Nous vous remercions vivement pour toutes vos réponses.



**Age de votre enfant :**            **Type d'accueil :**            **Occasionnel :**             **Régulier :**

Pourquoi avoir fait le choix d'un mode de garde collectif ?

.....  
.....

Ou celui d'un mode de garde mixte ?

**Famille + EAJE**

**Assistante Maternelle + EAJE**

## I/ L'ACCUEIL

**A/ A votre avis qu'est-ce ce que le temps d'adaptation dans une structure petite enfance ?**

.....  
.....

**B/ Comment voyez-vous l'accueil quotidien de votre enfant actuellement?**

1. Dans quelle partie de la structure est-il accueilli ?

.....

2. Dans quel créneau horaire ?

.....

3. Combien de temps consacrons-nous à cet accueil ?

.....

4. De combien de temps disposez vous pour cet accueil ?

.....

5. Comment est-il accueilli :            **Individuellement**             **Collectivement**

6. A votre avis, pensez-vous que la personne de l'équipe référente de votre enfant l'accueillera chaque jour ?

.....

7. Quelles sont vos propositions pour améliorer cet accueil ?

.....

.....

.....

**C/ Un enfant présentant un état de fièvre ne peut être accueilli en structure, qu'en pensez-vous ?**

.....  
.....

Avez-vous une solution de « repli » en cas de maladie de votre enfant ?

.....

## II/ LES TEMPS FORTS DANS LA JOURNEE



### **A/ Les Activités et le Jeu**

Tout au long de la journée, selon l'ambiance générale et la saison, des ateliers sont organisés pour les enfants. Les ateliers demandant le plus de concentration ou d'énergie se dérouleront plutôt en milieu de matinée ou d'après-midi. Ensuite des activités plus calmes et plus décontractantes sont proposées afin que l'enfant puisse se poser. Qu'en pensez-vous ?

.....

Selon vous quel type d'activité devrait être proposé aux enfants ?

.....

A votre avis le jeu libre est-il une activité ?

.....

### **B/ Les Repas et Collations**

Bien que le rythme de chacun soit respecté la collectivité nous oblige à suivre certaines règles, les repas et collations sont donc servis selon des plages horaires.

Exemple : le repas est servi entre 11h15 et 12h pour les plus grands et s'étale en moyenne de 11h à 13h30 pour les plus jeunes. La collation du matin à 9h30 et le goûter de l'après-midi à 15h30.

Connaissez-vous ce fonctionnement ?

**oui**

**non...**

Avez-vous d'autres propositions à nous faire ?

.....

.....

### **C/ Le Sommeil et les Temps Calmes**

Comme pour les repas, nous essayons de respecter au mieux les besoins de chacun. Les temps de sommeil sont encadrés. Les plus grands des enfants feront une sieste, à partir de 12h30, installés sur des couchettes et surveillés par un personnel afin que les petits dormeurs ne dérangent pas les gros dormeurs. Les plus jeunes quant à eux dorment selon leur besoins spécifiques dans des lits à barreaux et chaque chambre est équipée de babyphone.

Cela répond-il à vos attentes?

.....

.....

### **D/ Les Soins**

Tous les soins d'hygiène et de confort sont dispensés par un personnel formé : CAP petite enfance, Auxiliaire de Puériculture, Infirmière, Educatrice de jeunes enfants. De plus des protocoles ont été établis par le médecin référent de la structure pour ce qui concerne les soins particuliers (érythème fessier, soin des yeux...).

Le saviez-vous ?

**oui**

**non...**

Désirez-vous en prendre connaissance ?

.....

.....

.....

### III/ COMMUNICATION et RELATION



**A/** A votre avis comment imaginez-vous communiquer avec :

*Le personnel de l'équipe ? (mail, flyer, affiche, de vive voix.....)*

.....

*Le personnel de direction ? (mail, flyer, affiche, de vive voix.....)*

.....

**B/** Comment aimeriez-vous que les informations concernant votre enfant vous soient transmises (déroulement de la journée : repas, sieste, change, activités...) ?

.....

.....

**C/** En ce qui concerne la structure, comment souhaitez-vous que les informations vous soient données (jours de fermeture, maladie déclarée, temps forts...) ?

.....

.....

**D/** Quelle place souhaiteriez-vous avoir dans la structure :

Participation à des instances de réflexion (comité de parents, commission repas ...)

Participation à des temps collectifs (carnaval, atelier pâtisserie, couture...) ?

.....

.....

**E/** Souhaitez-vous participer à l'élaboration et/ou validation du projet d'établissement. Ce projet est une obligation légale qui définit nos modalités d'accueil, nos choix éducatifs, notre organisation ?

Si oui, merci d'indiquer vos coordonnées ou d'en informer la direction ou Annie Ruchier-Berquet

.....

.....

**F/** Pensez-vous que l'autorité a sa place dans une structure petite enfance ?

Si oui, laquelle ?

.....

.....

vous que des débats sur ce sujet soient organisés ?      **oui** ○      **non...**      Souhaitez-

## IV/ LES SUGGESTIONS



**Avez-vous des suggestions à nous proposer ?**

Soit d'expériences passées positives que vous aimeriez retrouver chez nous :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Soit d'idées novatrices à laquelle nous pourrions réfléchir :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Toute l'équipe vous remercie de votre collaboration**

## Analyse du Questionnaire aux parents 2014

**57 questionnaires distribués**

17 rendus

### Bilan/Axes d'amélioration

**Accueil** : L'accueil est positif pour la plupart des parents ; cependant de légers réajustements doivent être mis en place en terme de disponibilité.

Nous nous efforçons d'être toujours disponibles dès l'arrivée d'un parent avec son enfant, surtout s'il s'agit d'un enfant dont nous sommes la référente, mais, nous avons aussi la contrainte de surveiller les autres enfants et souvent d'en accueillir plusieurs à la fois. Aussi il se peut que certains se soient sentis délaissés.

Il était donc vraiment nécessaire de réfléchir à comment améliorer cet accueil pour que parents et enfant se sentent attendus.

On procède un peu différemment depuis la rentrée de septembre mais ce n'est pas encore assez concluant.

### Temps forts :

- Activités

Le rythme des activités est jugé positif.

Cependant les parents souhaiteraient la mise en place d'activités supplémentaires comme :

- Modelage (pâte à sel, argile, pâte à modeler)
- Eveil musical (chansons et comptines)
- Peinture,
- Activités pédagogiques et de mémoire
- Sorties diverses pour les plus grands

Il est bien entendu que toutes ces activités sont déjà en place dans la structure et se pratiquent quotidiennement.

Il était donc nécessaire de faire un meilleur retour de toutes ces activités aux parents de mieux préciser les axes pédagogiques appliqués par l'équipe et donner plus de détails sur les progrès de l'enfant.

Des sorties pour les plus grands ont déjà lieu : spectacle de Noël, après-midi des petits bouts, carnaval à l'Oriel, séances de psychomotricité au gymnase, visite des écoles maternelles, promenade dans la périphérie de la structure, visite de la ludothèque,...A développer : rencontre avec les personnes âgées, visite à la bibliothèque....

- Repas

Les heures des collations et repas constituent les principales critiques apportées par les parents :

- Deux personnes ont mentionné que la collation du matin n'était pas nécessaire, ou trop tôt par rapport au repas de midi
- Heure de repas (11h00-11h30) trop tôt par rapport aux habitudes de l'enfant (11h15 au plus tôt sauf bébé à + de 4 repas)
- Heure du goûter de l'après midi trop tôt car les enfants ne sont récupérés qu'à 18h00. (difficile à organiser autrement 1ers départ à 16 h)

Des critiques mais il nous est difficile de faire mieux car trop de difficultés pour s'adapter totalement à chacun : ce sont malheureusement les contraintes de la collectivité.

Mieux expliquer que la collation du matin se limite à 1 verre d'eau et quelques morceaux de fruits, ou à 1 verre de jus de fruit frais élaboré dans la structure.

Le goûter est désormais fourni par le traiteur.

En ce qui concerne les horaires, là aussi il est difficile de faire mieux, compte-tenu des heures d'arrivée et de départ de chacun. En effet les arrivées s'échelonnent entre 7h15 et 9h, et les départs entre 16h et 18h15, et l'application des protocoles conservation et réchauffage des aliments entraînent de nombreuses contraintes

- Sommeil

Les parents semblent satisfaits de l'organisation des siestes dans leur ensemble.

L'équipe s'attache à respecter au mieux les besoins de sommeil de l'enfant (en temps et en heure d'endormissement).

- Soins

Certains parents souhaiteraient être informés des protocoles de soins pouvant être administrés à leurs enfants.

Un parent trouve qu'il est intolérable de devoir apporter soi même des produits comme du collyre ou du Bepanthèn. Bépantén et sérum physiologique fournis par la structure. Collyre prescription médicale obligatoire : on n'a pas le choix.

Bien préciser dans le règlement de fonctionnement que tous les protocoles sont consultables au sein de la structure sans aucun problème.

Préciser aussi que seuls les produits de soins mentionnés dans ces protocoles sont fournis par la structure et peuvent être administrés aux enfants. Pour toute autre médication, une ordonnance d'un médecin en cours de validité et la fourniture du traitement par le parent est nécessaire.

### **Communications/ Relations :**

Il est nécessaire d'éviter les « loupés » en termes d'information (les fermetures exceptionnelles par exemple doivent être clairement affichées).

De plus, la quasi-unanimité des parents opte pour une communication de vive voix, ainsi qu'une communication par mail, qui est plus pratique pour eux.

Certains souhaiteraient la mise en place de carnets de liaison dans lesquels toutes les informations importantes pourraient être échangées, mais également les avancées de l'enfant, ou ses activités du jour.

Un gros travail de réflexion sur la communication s'est engagé et plusieurs petites avancées ont été mises en place. (Ex : noter sur le cahier de transmissions les différentes activités pratiquées dans la journée, annoncer les temps forts par affichage sur un chevalet dans le vestiaire).

La mise en place d'un cahier de liaison individuel est fort intéressante mais demande à être bien réfléchi pour être efficace sans prendre trop de temps à l'équipe.

### **Participation des parents dans la structure**

Sur les sondés,

- Six personnes se porteraient disponibles pour participer aux temps collectifs,
- Quatre personnes se porteraient disponibles pour participer aux instances de réflexion.

Des ateliers ouverts aux parents devraient être mis en place prochainement.

Ces différentes personnes vont être recontactées pour leur faire part de l'avancée du projet d'établissement et seront conviées à participer au projet pédagogique.

### **Autorité**

La majorité des parents estiment qu'il est nécessaire de faire preuve d'autorité pour :

- faire respecter les règles de vie en société
- donner des limites aux enfants
- faire respecter la politesse

Cependant cette autorité doit être exercée sans « cris », et certains parents souhaitent qu'un débat soit organisé pour fixer les « formes » de cette autorité. (x5)

Des soirées débat sur l'autorité, et sur la communication non-violente seraient intéressantes à proposer aux parents

### **Suggestions**

Les suggestions des parents offrent un éventail de nouvelles idées, principalement en ce qui concerne la mise en place de nouvelles activités, mais aussi l'amélioration de la communication entre parents et professionnels de la crèche.

Le plus gros travail va être d'améliorer notre communication et les explications que nous donnons aux parents et que l'équipe soit au clair avec toutes nos propositions

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS

**Décret n° 2006-1753 du 23 décembre 2006 relatif à l'accueil des jeunes enfants des bénéficiaires de certaines prestations sociales et à la composition de la commission départementale de l'accueil des jeunes enfants**

NOR : SANA0624633D

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de la santé et des solidarités,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 214-5 et L. 214-7 ;

Vu l'avis du conseil d'administration de la Caisse nationale des allocations familiales du 3 octobre 2006,

Décède :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Le chapitre IV du titre I<sup>er</sup> du livre II du code de l'action sociale et des familles (partie réglementaire) est complété par deux articles D. 214-7 et D. 214-8 ainsi rédigés : « *Art. D. 214-7.* – Le nombre d'enfants mentionné au premier alinéa de l'article L. 214-7 est fixé chaque année par la personne physique ou morale gestionnaire de l'établissement ou du service. Ce nombre ainsi que les modalités selon lesquelles le gestionnaire s'organise pour garantir l'accueil de ces enfants figurent dans une annexe au projet d'établissement ou de service mentionné à l'article R. 2324-29 du code de la santé publique, qui est transmise au président du conseil général.

« Le nombre mentionné au premier alinéa ne peut être inférieur, sauf pour les établissements et services mis en place par des employeurs pour l'accueil exclusif des enfants de leurs salariés, à un enfant par tranche de vingt places d'accueil.

« Les enfants admis dans un établissement ou un service d'accueil au titre de l'obligation instituée par l'article L. 214-7 et dont l'accueil est poursuivi lorsque leurs parents cessent d'être bénéficiaires de l'une des allocations mentionnées audit article continuent d'être comptabilisés dans le nombre mentionné au premier alinéa.

« La personne physique ou morale gestionnaire d'un établissement ou d'un service d'accueil peut également s'acquitter de son obligation :« 1. Soit d'une manière globale sur l'ensemble des établissements et services dont elle assure la gestion ;« 2. Soit en créant, gérant ou finançant un service de garde d'enfants au domicile parental agréé au titre de l'article L. 129-1 du code du travail, avec lequel elle passe convention ;

« 3. Soit en passant convention à cette fin avec des assistants maternels. « L'établissement ou le service accueillant un enfant au titre de l'article L. 214-7 veille à proposer à son ou ses parents ayant cessé l'activité professionnelle ou la formation rémunérée à l'origine de l'admission de leur enfant une solution d'accueil leur permettant d'accomplir les démarches nécessaires à une recherche active d'emploi. Cette proposition tient compte, dans les conditions fixées dans l'annexe au projet d'établissement prévue au premier alinéa, des autres demandes d'accueil reçues par le gestionnaire et des priorités qu'il détermine pour y répondre. »

« *Art. D. 214-8.* – Les personnes physiques ou morales de droit privé gestionnaires d'un ou de plusieurs établissements ou services informent le maire de la commune d'implantation de leurs établissements et services ou, le cas échéant, le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'accueil des jeunes enfants, des actions qu'elles ont mises en place au titre de l'obligation instituée par l'article L. 214-7.

« Les autorités publiques mentionnées au premier alinéa veillent à faire connaître les actions mises en place par les établissements et services implantés sur leur territoire au titre de l'article L. 214-7 aux organismes et aux professionnels compétents en matière d'insertion professionnelle des bénéficiaires des allocations mentionnées à l'article L. 214-7 ou en matière d'accueil des jeunes enfants, ainsi qu'à la commission départementale de l'accueil des jeunes enfants. »

**Art. 2.** – Au code de l'action sociale et des familles, après le 2<sup>o</sup> de l'article D. 214-2, il est inséré un 3<sup>o</sup> ainsi rédigé : 30 décembre 2006 [JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE](#) Texte 89 sur 187

« 3. Un bilan de la mise en œuvre par les établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans des dispositions des articles L. 214-7 et D. 214-7, établi par le président du conseil général. »

**Art. 3.** – Au code de l'action sociale et des familles, l'article D. 214-1 est complété des deux alinéas ainsi rédigés :« Dans le cadre du 4<sup>o</sup> du présent article, la commission, sur la base de données qui lui sont



transmises par le département, la caisse d'allocations familiales, la caisse de mutualité sociale agricole, les agences locales pour l'emploi et les organismes chargés de l'insertion des publics rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi, élabore chaque année un diagnostic territorialisé des besoins d'accueil des familles rencontrant des difficultés d'accès à un mode d'accueil pour leurs jeunes enfants, notamment des familles bénéficiaires de l'une des allocations mentionnées à l'article L. 214-7.

« La commission formule, sur la base de ce diagnostic et des pratiques qui sont portées à sa connaissance, des propositions destinées à faciliter l'accès des enfants de ces familles à des modes d'accueil. »

**Art. 4.** – Au code de l'action sociale et des familles, après le 13<sup>o</sup> de l'article D. 214-3, il est inséré un 14<sup>o</sup>. Ainsi rédigé : « 14<sup>o</sup> Deux représentants des particuliers employeurs d'assistants maternels et de gardes de jeunes enfants au domicile parental, désignés par la Fédération nationale des particuliers employeurs. »

**Art. 5.** – Les dispositions des articles 1<sup>er</sup>, 2 et 3 du présent décret sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> février 2007.

**Art. 6.** – Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, le ministre de la santé et des solidarités, la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité et le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 décembre 2006.

DOMINIQUE DE VILLEPIN

Par le Premier ministre :

*Le ministre de la santé et des solidarités,*  
XAVIER BERTRAND

*Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur  
et de l'aménagement du territoire,*  
NICOLAS SARKOZY

*Le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement,*  
JEAN-LOUIS BORLOO

*La ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité,*  
CATHERINE VAUTRIN

*Le ministre délégué à la sécurité sociale,  
aux personnes âgées, aux personnes handicapées  
et à la famille,*  
PHILIPPE BAS